



Achats en ligne - 10 réflexes sécurité

Attention : fournir ses coordonnées bancaires peut exposer à des risques d'utilisation frauduleuse. Voici quelques réflexes de sécurité à adopter.

1. Je vérifie que le site marchand est sûr

Si vous utilisez régulièrement un site marchand, **vérifiez que l'adresse est correcte** surtout si vous trouvez que sa page d'accueil ou ses modalités de fonctionnement vous semblent un peu différentes. Tapez toujours vous-même l'adresse du site.

S'il s'agit de votre premier achat sur ce site, **vérifiez les points suivants** :

- les informations sur l'entreprise doivent être claires et complètes (nom, adresse, service clients),
- on doit pouvoir les contacter par téléphone ou courrier électronique,
- les garanties de livraison et de retour doivent être indiquées,
- vous devez pouvoir accéder à vos données personnelles et demander leur correction ou suppression,
- les conditions générales de vente du site marchand doivent décrire précisément les modalités de paiement applicables sur le site : carte débitée à la commande ou à l'expédition ou encore après réception et vérification du bien acheté, etc.

Info : Passez par un site marchand connu et réputé. Consultez les avis des internautes à propos de ce site.

2. Je reste vigilant face à un courrier électronique

- **N'utilisez jamais le lien** figurant dans un courrier électronique **pour vous connecter à un site commerçant et y réaliser un paiement** : c'est à vous de saisir l'adresse du site internet du commerçant.
- **Ne répondez jamais à un courrier électronique douteux** utilisant les coordonnées ou l'identité (logo, visuel...) d'un site commerçant. Ne fournissez jamais d'informations à l'expéditeur d'un tel message.
- Faites aussi **attention aux messages ou SMS vous incitant à appeler un numéro** ou à vous connecter.

Info : Le phishing est un courrier électronique qui vous invite à vous connecter à un site de banque, un compte de paiement en ligne ou encore un site marchand. Le lien conduit en fait vers un escroc qui tente de récupérer vos coordonnées pour les utiliser à des fins frauduleuses.

3. Je protège les données de ma carte bancaire

Ne donnez jamais le code confidentiel de votre carte bancaire, à qui que ce soit.

Évitez de donner les informations de votre carte par courrier (électronique ou papier), par sms ou téléphone si vous pouvez faire autrement (paiement par internet...). Ne donnez les informations et données de votre carte qu'à un commerçant dont vous êtes sûr.

Info : Pour un achat en ligne ou une réservation, **on peut vous demander** :

- **le n° de votre carte bancaire** : 16 chiffres (au recto),
- **la date d'expiration** (au recto),
- **le cryptogramme** : 3 derniers chiffres imprimés (au verso de la carte à côté de la zone de signature),
- **le nom et éventuellement le prénom** (au recto)
- **un code supplémentaire de type 3D Secure** sur certains sites marchands *. Envoyé le plus souvent par sms, ce code permet de vérifier que la personne en train d'effectuer le paiement est bien le propriétaire de la carte.

**Tous les paiements par carte sur internet ne sont pas concernés par ce système ; certains sites commerçants, y compris de grands acteurs, n'ont pas ce dispositif de protection pour le client.*

4. Je choisis une solution adaptée pour mes achats en ligne

Il existe différentes solutions de paiement pour vos achats en ligne. Choisissez celle qui correspond le plus à vos besoins.

Exemple :

Des portefeuilles électroniques (aussi appelés « **wallets** ») sont proposés par exemple par certaines banques mais aussi des groupes de commerçants, des opérateurs de téléphonie, etc. Il s'agit de confier à un « tiers de confiance » vos données personnelles et de paiement, qui sont stockées en vue de réaliser des opérations de paiement. Vous regroupez ainsi plusieurs cartes (de paiement, de fidélité, etc.).

Vous n'avez plus à saisir ni le cryptogramme visuel ni le code 3D Secure qu'on demande habituellement lors d'un usage classique de la carte bancaire. Les données carte ne sont pas communiquées au site marchand.

Attention : même simplifié, cela n'en reste pas moins un paiement et vous ne devez pas le banaliser. Soyez prudent, comme vous l'êtes avec le code secret de votre carte bancaire : **ne divulguez à personne vos identifiants et votre mot de passe de portefeuille électronique.**

5. Je contacte ma banque en cas de doute

Vous pensez avoir communiqué à un faux commerçant les données de votre carte ?

- **Si vous avez fourni vos informations personnelles et numéros de carte, contactez immédiatement le service relations clients** ou votre conseiller bancaire pour leur signaler et faire opposition sur votre carte. Surveillez votre compte et en cas de débit frauduleux, contestez l'opération auprès de votre banque.
- Si vous n'avez pas fourni vos informations personnelles et numéros de carte, ne vous inquiétez pas ; sans ces informations les escrocs ne peuvent rien faire.

Info : signalez la tentative de fraude au commerçant dont l'identité a été utilisée.

6. Je consulte régulièrement mon compte

Seule une consultation régulière de votre compte peut vous permettre de détecter un incident.

Connectez-vous au moins chaque semaine sur le site de votre banque à distance ou vérifiez le contenu de votre relevé de compte dès sa réception avec les factures, le courrier électronique de confirmation de paiement ou encore sur l'espace client du site commerçant.

Info : Lors d'un achat, notez le montant exact et la date de l'opération qui passera sur votre compte, vérifiez le montant qui vous sera débité pour réagir immédiatement auprès de votre banque en cas d'anomalie.

7. Je signale rapidement toute anomalie

En cas de doute sur une opération, prévenez immédiatement votre banque par téléphone ou courrier électronique. Selon la nature de l'opération anormale relevée, votre banque pourra faire des recherches.

S'il s'agit vraiment d'une opération que vous n'avez pas faite (dite « opération non autorisée » ou « mal exécutée »), **signalez rapidement l'anomalie à votre banque et au plus tard dans les :**

- **13 mois suivant la date du débit pour un paiement dans l'Espace Economique Européen - EEE***,
- **70 jours suivant la date du débit, pour un paiement hors de l'EEE.** Ce délai peut être prolongé contractuellement à 120 jours.

**Les pays de l'EEE sont les 28 pays de l'Union européenne et l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège.*

Attention : en cas de doute sur une opération, demandez sans attendre des précisions à votre banque. Si les données de votre carte ont été subtilisées, vous devez faire opposition pour bloquer la carte et la rendre inutilisable.

Sauf si des investigations s'avèrent nécessaires, le remboursement des opérations non autorisées s'effectue désormais, au plus tard, le lendemain de la contestation.

8. Pour tout litige commercial, je m'adresse au commerçant

Vous n'avez pas été livré ? Le bien livré n'est pas conforme au bien attendu ? Vous avez accepté de recevoir un échantillon mais des débits « carte » passent ensuite tous les mois pour recevoir des produits que vous n'avez jamais voulus etc. ?

Il s'agit de **litiges commerciaux**. **La banque ne peut pas intervenir** dans ces litiges : c'est avec le commerçant que vous devez dialoguer.

Attention... aux abonnements, échantillons et autres offres « incroyables » : Lisez bien les conditions générales de vente avant de les accepter.

Si le commerçant et vous-même résidez au sein de l'Union européenne, vous pouvez utiliser la [plateforme européenne de résolution de litiges en ligne](#) afin d'obtenir un règlement extrajudiciaire.

9. Je protège mon matériel

La sécurité de vos paiements passe par la sécurisation de vos terminaux (ordinateur, mobiles, etc.).

- Téléchargez régulièrement les mises à jour de votre système, installez sur votre ordinateur comme sur votre mobile un antivirus et un pare-feu efficaces avec des mises à jour automatiques.
- N'ouvrez pas un message douteux avec un objet et un contenu passe-partout, surtout si une pièce jointe est attachée, détruisez-le sans l'ouvrir.
- N'effectuez aucun paiement si vous pensez avoir un virus sur votre ordinateur.
- N'utilisez pas un équipement (ordinateur ou mobile) dont vous ne maîtrisez pas le niveau de sécurité.
- Ne téléchargez que les programmes et contenus (photos, vidéos, sonneries, thèmes pour mobile et jeux) provenant d'une source fiable.
- Verrouillez votre mobile (smartphone, tablette) par un schéma de sécurité ou un code (en plus du mot de passe pour la carte Sim) ; en cas de vol, cela rendra plus difficile son utilisation et la consultation de son contenu.

10. Je sécurise mes connexions

- **Choisissez un fournisseur d'accès internet reconnu et suivez ses conseils de sécurité.**
- Evitez les sites compromis à l'aide d'un logiciel de sécurité bloquant l'accès aux sites de commerçants falsifiés.
- Vérifiez que le site internet est sécurisé (**https devant l'adresse du site, ou cadenas fermé, ou icône d'une clé dans le navigateur**).
- Choisissez avec soin vos mots de passe : de préférence alphanumérique et différent de celui de votre service de banque à distance.
- N'activez la fonction Bluetooth ou WI-FI que lorsque c'est nécessaire et désactivez-la dès la fin d'utilisation.
- **Evitez les achats depuis un ordinateur public ou connecté à un réseau Wi-Fi public.** Si vous utilisez un réseau WI-FI, assurez-vous que la configuration est sécurisée.

- **Déconnectez-vous** du site après avoir effectué votre achat.

Info : le Bluetooth est une technologie de réseau sans fil de faible portée permettant de relier des appareils entre eux (par exemple imprimante, téléphone portable, souris, clavier, etc.).

Le WI-FI (« Wireless Fidelity ») est une norme de réseau sans fil utilisant des ondes radios entre l'ordinateur ou téléphone portable et un routeur Wi-Fi connecté à une prise téléphonique, chez vous ou à l'extérieur (par exemple : dans certains lieux publics, les hôtels...).

10 réflexes pour la sécurité de mes achats en ligne

1. Je vérifie que le site marchand est sûr
2. Je reste vigilant face à un courrier électronique
3. Je protège les données de ma carte bancaire
4. Je choisis une solution adaptée pour mes achats en ligne
5. Je contacte ma banque en cas de doute
6. Je consulte régulièrement mon compte
7. Je signale rapidement toute anomalie
8. Pour tout litige commercial, je m'adresse au commerçant
9. Je protège mon matériel
10. Je sécurise mes connexions